

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

O B J E T:

SEANCE DU 31 MAI 1966 à 21 H.

Subvention exceptionnelle
à l'Association Sportive
du C.E.T. Masculin

66 103

Le trente et un mai mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 26 MAI 1966 .

Etaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, BOUCHET NAULIN, BETOUS, POUGET, VULTAGGIO, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU,

Représentés : M. DOMECCQ par M. MATRAS
M. MOUCHOT par M. TETARD .

Président : M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire

Secrétaire : M. le Dr. BETOUS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. le Dr. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'Association Sportive du C.E.T. Masculin envoie à REIMS le dimanche 29 mai deux coureurs ainsi que deux accompagnateurs en vue de disputer les Championnats de France cyclistes, scolaires et universitaires sur route.

A cette occasion, cette association demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour couvrir ses frais.

La Commission des Finances, dans sa réunion du 23 mai a proposé le versement d'une somme de 1 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par l'Association Sportive du C.E.T. Masculin en date du 20 mai 1966.

Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 23 mai 1966,

DECIDE :

- d'attribuer à l'Association Sportive du C.E.T. Masculin une subvention exceptionnelle de 1 000 F (mille francs), en vue de permettre sa participation aux Championnats de France Cyclistes Scolaires qui se dérouleront à REIMS le dimanche 29 mai.
- que la somme prélevée sur le crédit réservé du Chapitre 945 : "Subvention aux Sociétés sportives."

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



M. M. M.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le
Le Sous-Prefet 6 JUIN 1966.

[Signature]